

# RAPPORT ANNUEL 2009



*(Station de traitement d'Egales)*

## Assainissement

# SOMMAIRE

I - DESCRIPTIF	3
1) assainissement syndical	3
2) assainissement collectif communal	4
a) station d'épuration et réseau d'Egales	4
b) station d'épuration de Viallard	4
3) assainissement non collectif	5
II - PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2009	6
1) la facture d'assainissement	6
2) la taxe de raccordement	6
III - LES TRAVAUX	6
1) travaux réalisés en 2009	6
2) travaux prévus pour les années à venir	6
GLOSSAIRE	7
ANNEXES	9
DESCRIPTIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	10
STEP COMMUNALE, STATION DES EGAULES	11
STEP COMMUNALE, STATION DE VIALARD	14
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	15
LA REGLEMENTATION EN ASSAINISSEMENT	16

## I-DESCRIPTIF

La commune de Volvic possède 3 types d'assainissement :

- assainissement syndical
- assainissement collectif communal
- assainissement non collectif (A.N.C.) ou assainissement individuel

### 1) assainissement syndical (données 2009):

La majorité de la commune est raccordée au réseau syndical.  
La commune de Volvic appartient au syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR) regroupant 10 communes.

La station d'épuration est située à Riom, rue de la Planchepaleuil.  
(cf carte de situation au 1/25 000)

Il s'agit d'une station type boues activées de 55 000 EH (équivalent habitant).  
Elle a été mise en service en 1976, elle est en affermage, l'exploitant étant la SAUR. (Idem pour le réseau)

Cette station est actuellement en autocontrôle (ou auto surveillance), le temps passé en entretien est d'environ 35 heures par semaine.

Elle traite également l'azote et le phosphore.

La quantité de boues tirées est de 717.70 tonnes de matières sèches. Ces boues sont utilisées en agriculture.

L'eau traitée est ensuite rejetée dans le canal du Bédât qui rejoint l'Ambène puis la Morge.

D'après le SATESE, l'effluent est conforme aux normes de rejets.  
(c.f. analyses et c.f. Exigences épuratoires minimales)

### 2) assainissement collectif communal

#### **a) station d'épuration et réseau d'Egales**

La station des Egales est située au lieu dit, « Pré d'Egales » parcelle : 46, section : ZT ( c.f. carte au 1/25 000)

Il s'agit d'une station type filtre à sable d'une capacité de 80 EH. Elle a été réalisée en 2000 par EPARCO ( c.f. photographies, schéma hydraulique et document EPARCO)

L'entretien est effectué par la commune, soit une à deux visites par semaine au cours de laquelle de simples contrôles visuels sont réalisés, et l'entretien préconisé par le constructeur.

Le réseau est de type séparatif. Les conduites sont en PVC, elles ont un diamètre de 200 mm.

Le rejet se fait dans une aire de dispersion de 220 m<sup>2</sup>.

D'après les visites du SATESE réalisées en octobre 2009, les effluents sont conformes aux normes de rejet (c.f. Exigences épuratoires minimales) et l'entretien des ouvrages est satisfaisant.

### **b) station d'épuration et réseau de Viallard**

La station de Viallard est située au lieu dit, «Le Viallard » parcelle : 47 section : ZD (c.f. carte au 1/25 000)

Il s'agit d'une station type filtre à sable d'une capacité de 40 EH. Elle a été réalisée en 2001-2002 par EPARCO. (c.f. photographies, schéma hydraulique et document EPARCO)

L'entretien est effectué par la commune, soit une à deux visites par semaine au cours de laquelle de simples contrôles visuels sont réalisés, et l'entretien préconisé par le constructeur.

Le réseau est de type séparatif. Les conduites sont en PVC, elles ont un diamètre de 200 mm.

Le rejet se fait dans une rase située à l'aval de la station.

D'après les visites du SATESE réalisées en octobre 2009, pas échantillon réalisé car pas de rejet le jour de la visite et l'entretien des ouvrages est satisfaisant.

### **3) Assainissement non collectif.**

Ce type d'assainissement se situe principalement à la Coussedière et sur une partie de Tourtoule et quelques habitations dispersées.

Le nombre d'assainissement non collectif s'élève à environ une cinquantaine d'unités.

Ces assainissements nécessitent un **entretien régulier** : (c.f. plaquette Agence de l'Eau)

- vidange de la fosse toutes eaux tous les 4 ans
- entretien et contrôle du pré-filtre ou bac à graisses.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 24 mars 2005 et la gestion de celui-ci a été délégué au SIARR.

Les missions concernant le SPANC sont :

- contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- contrôle périodique du bon fonctionnement des installations existantes
- conseil sur les démarches à entreprendre

#### **REMARQUES GENERALES :**

- Le schéma d'assainissement a été réalisé en 1996 par le bureau d'études IEA.
- L'étude diagnostique a été réalisée en 1997 par le bureau d'étude IEA.
- La commune a un contrat d'entretien de son réseau avec la SEMERAP.
- L'entretien des ouvrages et des réseaux occupe une personne et demie à temps complet.
- Chaque foyer a obligation de se raccorder au réseau dans les deux ans suivant sa réalisation.

## II- PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2009

### 1) La facture d'assainissement :

Elle se compose de :

- Taxe modernisation des réseaux 0.17 €/m<sup>3</sup>
- prix au m<sup>3</sup> 0.23 €/m<sup>3</sup>

### 2) La taxe de raccordement :

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement est de 261.40 €.

## III- LES TRAVAUX :

### 1) Travaux réalisés en 2009 :

- Nombre de branchement réalisés : 9

### 2) Travaux prévus pour les années à venir :

- Diagnostic réseau.
- Création d'un réseau et d'une station de traitement au village de La Coussedière

## GLOSSAIRE

**Affermage** : Formule adoptée quand la collectivité veut confier la gestion de l'assainissement à une société privée. La collectivité construit et finance au départ la totalité des ouvrages du réseau dont elle reste propriétaire. Pour les travaux neufs d'extension et de renforcement, c'est la collectivité qui les prend en charge. Pour les travaux de renouvellement du matériel électromécanique et hydraulique, les compteurs c'est à la charge du fermier. Pour ceux de génie civil, ils sont à la charge de la collectivité. L'affermage est une concession d'exploitation.

**Auto surveillance (ou autocontrôle)** : Contrôle par l'exploitant de la qualité et de la quantité des affluents et des effluents d'une station d'épuration et de son fonctionnement.

**Boues** : Ensemble des matières décantables dans une STEP. Les boues sont extraites des décanteurs ou des lagunes. Elles sont constituées d'un mélange d'eau, de matières en suspension et de microorganismes.

**E-H : Equivalent Habitant** : Rejet moyen journalier estimé d'un habitant :  
1 E-H représente 90 g/j MES, 57 à 80 g/j MO, 15 g/j MA et 4 g/j MP et 150 à 300 l/j

**Etude diagnostique** : Etude des rejets d'une localité, du fonctionnement des réseaux et station, détermination d'un programme pluriannuel des travaux à réaliser.

**ANC** : Assainissement Non Collectif

**IEA** : Inter Etudes Aménagement

**MA** : Matières Azotées

**MO** : Matières Organiques

MP : Matières Phosphatées

MES : Matières En Suspension

Réseau séparatif : Réseau caractérisé par la présence de deux canalisations, l'une reçoit les eaux usées et l'autre les eaux pluviales.

Réseau unitaire : Une seule canalisation reçoit les eaux usées et les eaux pluviales d'où la nécessité de réaliser des déversoirs d'orage.

SATESE : Service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration.

SAUR France: Société d'Aménagement Urbain et Rural. (Regroupe CISE et SAUR)

SEMERAP : Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'Eau et d'Assainissement.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

S.T.E.P. : Station d'Épuration



## **ANNEXES**

### **Descriptif du réseau d'assainissement communal**

#### **STEP communale, station des Egaules**

- carte de situation au 1/25 000
- rapports d'analyses
- photographies, schéma hydraulique et document EPARCO

#### **STEP communale, station de Viallard**

- carte de situation au 1/25 000
- photographies, schéma hydraulique et document EPARCO

#### **L'assainissement non collectif**

- plaquette Agence de l'Eau

#### **La réglementation en assainissement**

- exigences épuratoires minimales
- arrêté du 22 décembre 1994 et du 21 juin 1996 (assainissement collectif)
- arrêté du 6 mai 1996 (assainissement non collectif)

DESCRIPTIF DU RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

# STEP COMMUNALE, STATION DES EGAULES

- **carte de situation au 1/25 000**
- **rapports d'analyses**
- **photographies, schéma hydraulique et document EPARCO**

Commune : VOLVIC  
STEP : Les Egaules  
mars 2001

Vue d'ensemble



Fosse toutes eaux, préfiltre et poste de relèvement



3 filtres à sable



Finition de l'épuration par épandage sur pouzzolane



# STEP COMMUNALE

## STATION DE VIALLARD

- carte de situation au 1/25 000
- photographies, schéma hydraulique et document EPARCO

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **plaquette Agence de l'Eau**

# LA REGLEMENTATION EN ASSAINISSEMENT

- exigences épuratoires minimales
- arrêté du 22 décembre 1994 et 21 juin 1996 (Assainissement collectif)
- arrêté du 6 mai 1996 (assainissement non collectif)